



Message N° 47

4 février 2013

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP-Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement de la station de recherche Agroscope ALP-Haras du site de Liebefeld sur le site de Posieux, commune de Hauterive. Le projet de décret porte sur un crédit de 4 200 000 francs devant financer les études d'une construction destinée à regrouper, sur le site de Posieux, la part des activités de recherche de la Confédération actuellement située à Liebefeld et les laboratoires y relatifs. Environ 170 collaborateurs et collaboratrices devraient rejoindre ce site. Le présent message comprend les points suivants:

1. Contexte	1
2. Besoins	3
3. Organisation et études préliminaires	3
4. Développement durable	4
5. Crédit d'étude	4
6. Calendrier	4
7. Conclusion	4

1. Contexte

Agroscope est le nom donné à l'ensemble des stations de recherche agronomique de la Confédération. Celles-ci sont principalement regroupées en trois unités:

- > Agroscope Changins-Wädenswil pour la production végétale;
- > Agroscope Reckenholz-Tänikon pour la recherche sur les systèmes d'exploitation agricole durable;
- > Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras pour les recherches appliquées en production et transformation de lait et de viande ainsi qu'en élevage et détention des chevaux et en apiculture.

L'Agroscope Liebefeld-Posieux est située actuellement sur trois sites: Liebefeld, Posieux et Avenches. Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) est née de la fusion des deux stations fédérales de recherche, pour la production animale à Posieux (RAP) et laitière à Liebefeld (FAM). Grâce à cette fusion, ALP fait désormais de la recherche en réseau, qui va pour ainsi dire «du pré à l'assiette», c'est-à-dire du fourrage jusqu'à la denrée

alimentaire, en passant par la production et la transformation. Elle dispose d'installations de laboratoires, d'essais et de bureaux appropriés aussi bien à Posieux qu'à Liebefeld. Les domaines spécifiques de recherche de Liebefeld sont, à côté de la recherche sur les abeilles, les suivants:

- > qualité du fromage et authenticité
- > cultures, biodiversité et terroir
- > valeur nutritive et analyse sensorielle
- > sécurité alimentaire
- > biologie nutritive fonctionnelle.

Avec le Haras national suisse (HNS) à Avenches, la station de recherche, sise pour l'instant à Liebefeld et à Posieux, forme l'unité ALP-Haras et elle appartient à l'Office fédéral de l'agriculture. Environ 350 personnes y sont employées.

Dès 2008, des négociations entre le canton de Fribourg et la Confédération ont eu lieu pour regrouper sur le site de Posieux, commune de Hauterive, plusieurs unités de la station de recherche agronomique Agroscope Liebefeld-Posieux. En juillet 2010, le Conseil d'Etat a déposé une offre auprès

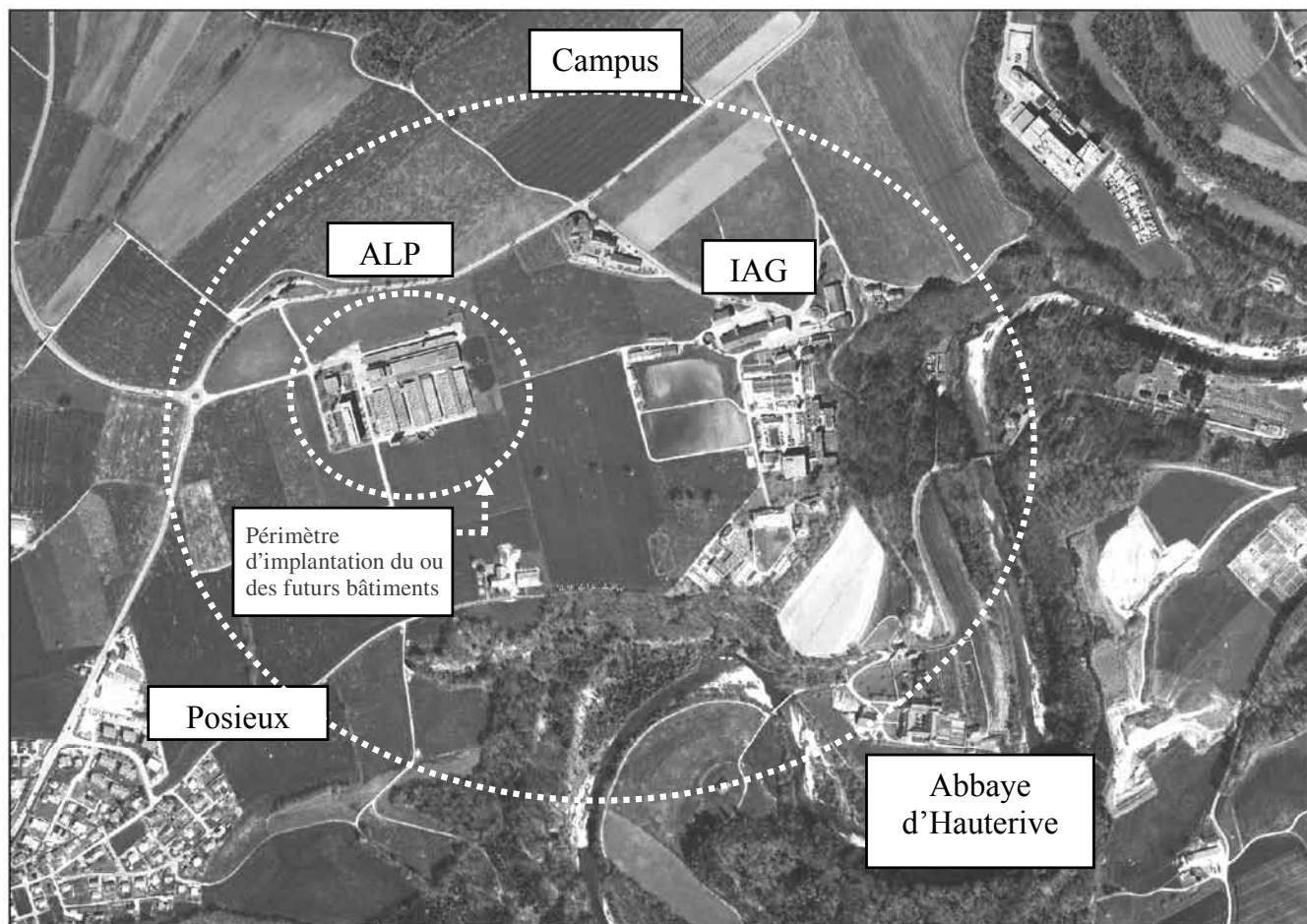
de la Confédération dont la clause essentielle prévoit que le canton construise les locaux nécessaires à ce regroupement. En novembre 2011, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a pris la décision de concentrer les activités de la station de recherche ALP sur le site de Posieux avec pour objectif l'accueil d'environ 170 collaborateurs et collaboratrices dès 2017. Ce projet est une des premières concrétisations de la région Capitale-Suisse, dont le canton de Fribourg est membre, et il contribuera à son renforcement.

Le choix du site vise à renforcer et à assurer sur le long terme l'ensemble du système de connaissances agricoles et agroalimentaires dans l'espace Berne-Fribourg. Avec la signature d'un *Memorandum of Understanding* en octobre 2010, les collaborations existantes sont renforcées entre les institutions suivantes: ALP-Haras, Faculté vétérinaire de l'université de Berne (Vetsuisse), Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) et depuis 2012 Inforama, Bildungs-, Beratungs- und Tagungszentrum. Le renforcement de ces collaborations contribue à assurer dans la région Berne-Fribourg un réseau unique entre la recherche, la formation et le conseil avec un rayonnement national, voire international qui doit être à même de faire face à la concurrence avec d'autres régions. Ainsi les connaissances agricoles

et agroalimentaires resteront dans la région et des places de travail à haute valeur ajoutée seront assurées.

Il s'agit maintenant de positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse. Notre canton, par sa vocation agricole et l'implantation de nombreuses entreprises de qualité actives dans l'agroalimentaire, est prédestiné à devenir un leader dans ce domaine. Pour concrétiser cet objectif, le programme de législature prévoit que le canton organise à long terme le site de Posieux afin d'y créer un campus dédié à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à leurs domaines connexes. Pour valoriser les connaissances issues de la recherche, des start-up liées à l'agroalimentaire pourraient également s'implanter dans ce campus.

Pour réaliser ce projet d'envergure, le canton de Fribourg propose d'assurer, comme maître d'ouvrage, la construction du ou des bâtiments nécessaires à ce déménagement et de le (les) louer à long terme à la Confédération, via l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Les options de principe ayant été déterminées d'un commun accord avec la Confédération, il s'agit dorénavant d'effectuer les études nécessaires à la construction par le canton de Fribourg d'un ou plusieurs bâtiments permettant le déménagement de la station de recherche ALP-Haras du site de Liebefeld sur le site de Posieux, à Hauterive.



Le site de Posieux, futur campus de l'agriculture et de l'agroalimentaire

2. Besoins

Au niveau de la Confédération, c'est l'OFCL qui est compétent pour les constructions de bâtiments et d'infrastructures civiles. Ainsi, l'OFCL a déposé au 31 décembre 2012 une définition de projet relative au déménagement de Berne-Liebefeld à Posieux auprès du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Ce document présente notamment une analyse des besoins futurs, établie sur la base des informations fournies par les utilisateurs d'Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras qui dépend hiérarchiquement de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il décrit de manière précise les besoins liés au déménagement des activités actuelles de Berne-Liebefeld à Posieux et met en évidence les surfaces qui seront nécessaires, ainsi que les synergies possibles avec l'IAG, en relation avec le développement de nouvelles activités sur le site de Posieux.

Programme des locaux

On peut résumer les besoins de la manière suivante (surfaces nettes y compris places de réserve):

Catégories de surface	Surfaces nécessaires m ² (nettes utiles)
Surfaces administratives (bureaux, archives)	2496
Surfaces spécifiques (laboratoires, production, locaux annexes)	5937
Surfaces générales	719

Soit au total 9152 m² de surfaces nettes utiles ou environ 15 000 m² de surfaces brutes de plancher.

Pour les surfaces spécifiques, les besoins par type de surface ont été définis: hauteur des locaux, type d'éclairage, conditions statiques, conditions climatiques et de pression, canaux techniques, zones d'hygiène et de sécurité, chapelles de laboratoire, besoins d'espace pour les appareils, exigences particulières, etc.

Le programme des besoins souligne également des synergies possibles entre l'IAG et ALP-Haras, notamment en ce qui concerne les infrastructures de restauration existantes, les auditoriums, l'hébergement à l'IAG et les laboratoires respectifs.

Le ou les bâtiments pourront être réalisés sur le terrain dont la Confédération est propriétaire, à proximité immédiate des bâtiments existants sur le site de l'Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras à Posieux. Le canton de Fribourg sera maître d'ouvrage et louera le ou les bâtiments à la Confédération. Les conditions du bail sont en principe une location correspondant à 4,5% de la valeur de l'investissement, pendant 30 ans. La Confédération prévoit d'octroyer un droit de superficie gratuit au canton. Les détails du bail comme les

échéances ainsi que la répartition des frais d'entretien et de fonctionnement restent à négocier.

3. Organisation et études préliminaires

3.1. Organisation

Afin de coordonner le projet entre le canton et la Confédération, une structure de projet correspondant aux vœux de la Confédération et à l'organisation usuelle dans le canton a été mise en place. Cette organisation comprend plusieurs niveaux, le comité stratégique, le comité de pilotage et la commission de projet. Le comité stratégique comprend trois représentants du Conseil d'Etat (DFin, DAEC et DIAF), le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le responsable d'Agroscope. Il est présidé par le directeur des Finances.

Le comité de pilotage est présidé par la directrice IAF et comprend des représentants de la commune de Hauterive, commune-site, de l'ALP-Haras, de l'OFCL et de l'IAG. L'architecte cantonal y représente le service des bâtiments du canton de Fribourg. Le chef de projet est le chef du service de l'agriculture du canton de Fribourg.

La commission de projet est composée de représentants des différents partenaires, à un niveau plus opérationnel. Une commission de bâtisse sera instaurée ultérieurement, conformément à la législation en vigueur.

3.2. Etude de faisabilité

En date du 5 décembre 2012, le comité stratégique (CoStra) a pris connaissance du mandat pour une étude de faisabilité. Un architecte travaille actuellement sur cette étude qui comprend deux volets:

- > Une étude approfondie qui réunit tous les documents, plans et règlements et qui précise la faisabilité du projet. Elle éclaircit les potentialités du site pour concrétiser les besoins de locaux demandés par l'OFCL. Cette analyse aboutira à la préparation du concours d'architectes.
- > Un Masterplan du site de Posieux, qui étudie les possibilités de développement à moyen et long terme du campus dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire, en tenant compte des contraintes de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du raccordement aux infrastructures communales.

Pour cette étude, des contacts supplémentaires sont noués avec le service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et le service de la mobilité (SMo).

L'étude de faisabilité vise aussi à déterminer les détails de la répartition des rôles entre le canton et la Confédération.

4. Développement durable

L'analyse Boussole21 qui a été effectuée pour ce projet est téléchargeable. Elle est très favorable, dans la mesure où ce projet est un important pourvoyeur d'emplois à haute valeur ajoutée. Les principaux acteurs du projet y voient un potentiel de synergie très intéressant. Le site propose un cadre de vie excellent en rapport avec les activités d'un centre de recherche et permet de dynamiser un centre de compétences national.

En outre, ce projet sera réalisé conformément aux standards Minergie-P-Eco. Au niveau énergétique, la présence du chauffage à distance de la SAIDEF permet de renoncer aux énergies fossiles.

Les bâtiments seront localisés de manière à consommer le moins possible de terre agricole de qualité. Par ailleurs, le projet justifiera une amélioration de la desserte en transports publics du site, en amenant de nouveaux usagers.

5. Crédit d'étude

Selon une première estimation, fondée sur l'analyse des besoins et sur l'étude de faisabilité, le coût de la construction sera de l'ordre de 70 000 000 de francs. Ce projet fera l'objet d'une votation populaire.

Le crédit qui est sollicité pour la poursuite des études de ce projet doit permettre d'organiser un concours d'architecture, puis de faire établir, par des architectes et ingénieurs mandatés, un projet détaillé accompagné d'un devis descriptif.

Le calcul du crédit nécessaire à cet effet est fondé sur un coût donnant droit à des honoraires d'architecte et d'ingénieur d'environ 80% du coût total de la construction, soit sur un montant de l'ordre de grandeur de 56 000 000 de francs. Les honoraires à prévoir pour l'établissement d'un projet détaillé et du devis y relatif peuvent être estimés à 7,5% de ce montant, soit à 4 200 000 francs, frais du concours compris. Cela étant, l'étude du projet en question nécessite l'octroi d'un crédit de 4 200 000 francs.

6. Calendrier

Les principales étapes du calendrier par trimestre (T) convenu avec la Confédération sont les suivantes:

- > étude des besoins (T3-2012 à T4-2012)
- > étude de faisabilité (T4-2012 à T1-2013)
- > demande de crédit d'études au Grand Conseil fribourgeois (T1-2013)
- > concours de projets (T2-2013 à T4-2013)
- > avant-projet et études de détail (T1-2014 à T4-2014)
- > demande de crédit de construction au Grand Conseil fribourgeois (T1-2015)
- > message sur l'immobilier à l'intention du Conseil fédéral et des Chambres fédérales (T2 à 4-2015).

Le calendrier est très ambitieux pour pouvoir atteindre l'objectif fixé d'un déménagement dès 2017. En faisant le compte à rebours, il est nécessaire de lancer le concours d'architecte au 2^e trimestre 2013 comme convenu avec la Confédération, afin d'en obtenir les résultats à fin 2013. Ces résultats permettront de pouvoir réaliser les études de détail en 2014. Au final, le message sur l'immobilier lié au déménagement de l'ALP de Liebefeld à Posieux sera soumis au Conseil fédéral en mai 2015 et aux Chambres fédérales dans la deuxième partie de 2015. De cette manière, les premiers travaux pourront débuter en 2016.

D'entente avec la Confédération, les discussions sur les synergies entre les exploitations agricoles sont menées séparément, de manière à pouvoir agir rapidement dans ce dossier exclusivement consacré au déménagement.

7. Conclusion

La réalisation d'un ou de bâtiments permettant le déménagement de la station de recherche agronomique Agroscope ALP-Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux à Hauterive fait l'objet d'un accord de principe entre la Confédération et le canton de Fribourg et fait partie des projets-phare du programme gouvernemental pour la législature 2012-2016. Ce ou ces bâtiments, dont le maître d'œuvre sera le canton de Fribourg, seront construits à proximité des bâtiments actuels de la station de recherche agronomique Agroscope ALP-Haras sur le site de Posieux à Hauterive, sur une parcelle propriété de la Confédération. Environ 170 collaborateurs et collaboratrices devraient rejoindre ce site et développer ainsi un campus dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire qui fera du canton de Fribourg un acteur-clef dans ce domaine.

Il s'agit à présent de faire établir un projet détaillé et un devis de cette construction devant permettre la présentation d'une demande de crédit d'engagement fondée sur une estimation suffisamment précise du coût de l'investissement. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'étude de 4 200 000 francs.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

En application de l'article 46 al. 1 de la Constitution du canton de Fribourg et de l'article 134b de la loi sur l'exercice des droits politiques, ce décret est soumis au referendum financier facultatif.

Les annexes sont accessibles depuis le site internet des Publications officielles (www.fr.ch/messages):

- > Analyse Boussole 21
- > Projektdefinition Forschungsanstalt Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras – Umzug Bern-Liebefeld nach Posieux
- > Plan de zone de la commune de Hauterive